

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_028-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE GRIGNY**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du **8 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **1 mars 2024**

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

**Procuration :**

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ

**ACQUISITION PARCELLE AP 314, ROUTE DÉPARTEMENTALE 117**

Afin de relancer l'exploitation agricole du plateau viticole, arboricole et agricole de la Ville, de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la Ville a répondu à un appel à projet de la Métropole de Lyon pour le programme d'actions PENAP 2019-2023 (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Un nouveau programme d'action a été défini pour la période 2024- 2028 et sera soumis à délibération du conseil de Métropole le 18 mars 2024. Ce nouveau projet repose sur trois principes actions, le soutien financier aux projets agricoles, le lancement d'appel à projet thématique, une déclinaison locale de la stratégie et de l'animation dans chaque territoire.

Monsieur et Madame DINALE, propriétaires de la parcelle AP 314 d'une superficie de 2 892 m<sup>2</sup>, située Route Départementale 117, ont informé la Ville de leur souhait de lui céder leur terrain ;

Considérant qu'il s'agit d'un terrain classé en périmètre PENAP, cette acquisition s'inscrit dans une stratégie municipale de pérennisation et de dynamisation de l'activité agricole de la commune, la Ville a fait une proposition d'acquisition dudit terrain, à hauteur de 1446 €, à Monsieur et Madame DINALE qui l'ont acceptée ;

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000€, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle AP 314 ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_028-DE

**DE DIRE** que le prix d'acquisition est fixé à 1 446 € ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférentes ;

**DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

**DE DIRE** qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

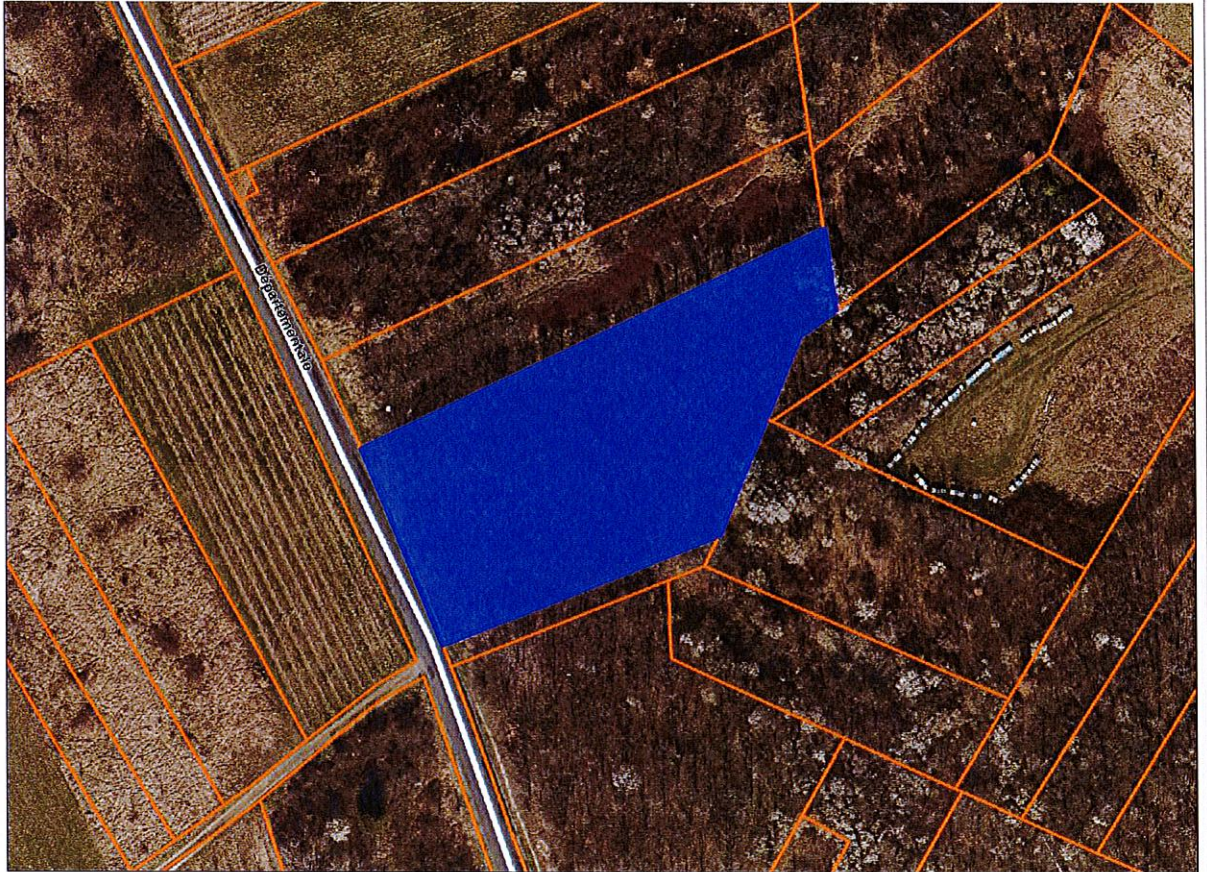
**Le Maire,**  
**Xavier ODO.**



**Le secrétaire de séance**  
**Victoria MARI.**

Envoyé en préfecture le 12/03/2024  
Reçu en préfecture le 12/03/2024  
Publié le 15/03/2024  
ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_028-DE

- Légende**
- Parcelle cadastrale
  - Bâtiment
    - Bâtiment dur
    - Bâtiment léger
  - Section
  - Plans d'eau
  - Axe de voie
  - Nom voie à l'axe
  - Numéro de voirie



1932  
m 5 10 15 20 25